

COMMUNE DE LABARDE

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2011

Convocation en date du 06 septembre 2011

Approbation du compte rendu de la séance du 02 août 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 02 août 2011.

Présents : Madame MONNEREAU Maire, M. PILONORD, Mme MEYRES, Mme DUPUY, Adjoint, Mme PERROY, Mr LIAUBET, Mr LEGALLAIS, Mr FONMARTY, Madame CHABOT Conseillers Municipaux.

Procuration de Monsieur BARES Yohann à Madame MONNEREAU Liliane

Procuration de Mr RASO Nedo à Monsieur PILONORD Gil

Procuration de Monsieur VALENTIN Marc à Monsieur FONTMARTY Matthieu

Madame MEYRES Armelle a été nommée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-1509 – 01 **MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 voix d'abstention et 1 voix contre :

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement aux taux de 2.5 %.

La présente délibération est valable pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-1509 – 02 **TRAITEMENT ANTI TERMITES – AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT**

Madame le Maire informe ses collègues que suite à la contamination d'une classe, il est nécessaire de mettre en place un traitement curatif et préventif de lutte contre les termites.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

- ◆ **DECIDE** de retenir le devis de la Société OMNISER-HD pour un montant de 4 860.87 € TTC.
- ◆ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y afférents.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-1509 – 03
MISE EN CONFORMITE DES SANITAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE
DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des travaux de mise en conformité des sanitaires de l'école primaire et afin de réduire la participation financière communale, Madame le Maire indique que la commune peut prétendre à un financement au titre des aides exceptionnelles aux collectivités locales, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| DEPENSES | RECETTES |
|--|-------------------------------------|
| - Coût de l'opération 20 000.00 € H.T | - Réserve parlementaire 10 000.00 € |
| - Coût de l'opération 23 920.00 € T.T.C | - Autofinancement 13 920.00 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de l'Entreprise BERNARDINI

ADOPTE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à solliciter un financement au titre de la réserve parlementaire de l'opération n° JC 639 en faveur de Madame Pascale GOT, d'un montant de 10 000 € pour des travaux d'intérêt local.

Questions diverses :

- ◆ Monsieur Pilonord fait le point sur la rentrée des classes ; les effectifs par classes sont corrects. Les travaux sont terminés et il apparaît que tout le monde soit satisfait.
- ◆ Le nouveau prestataire de services pour la restauration scolaire, la Société ALIUM, nous livre les repas depuis la rentrée. A ce jour, tout se passe bien.
- ◆ Monsieur Fonmarty nous informe qu'une battue aura lieu dimanche prochain. L'information sera affichée en mairie. Auparavant, la commune n'était pas informée.
- ◆ Monsieur Fonmarty nous remet le devis de la Sté Dupont concernant le changement du bandeau au-dessus de la classe. Il s'élève à 109.23 € TTC.
- ◆ Monsieur Fonmarty nous informe que la Sté H2A devrait terminer son intervention de curage des canalisations au plus tard le mercredi 21 septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.